

Financière de Tubize
Société anonyme
Allée de la Recherche, 60
1070 Bruxelles
RPM Bruxelles: 0403.216.249

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 avril 2018
PROCES - VERBAL

Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur François Tesch, président du conseil d'administration.

Constitution du bureau

Le président nomme Madame Anne Sophie Pijcke comme secrétaire de l'assemblée et désigne M. Cyril Janssen et M. Cédric van Rijckevorsel comme scrutateurs.

Le président, le secrétaire et les scrutateurs constituent le bureau. L'assemblée accepte la constitution du bureau.

Vérifications par le bureau

Le président fait rapport sur les constatations et vérifications que les membres du bureau ont effectuées en vue de la constitution de l'assemblée.

Convocations

Les avis de convocation contenant l'ordre du jour de la présente assemblée générale ont été envoyés et publiés dans les délais et selon les modalités prévues par les statuts de la Société et par les dispositions du Code des sociétés

- Sur le site internet de la Société depuis le 21 mars 2018
- Dans le Moniteur belge du 21 mars 2018
- Dans l'Echo du 21 mars 2018
- Dans De Tijd du 21 mars 2018
- Sur le portail internet GlobeNewswire depuis le 21 mars 2018
- Par courrier ou par courrier électronique pour les administrateurs qui, conformément à l'article 533 du Code des sociétés ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation par email, adressé le 21 mars 2018 aux actionnaires en nom, aux administrateurs, à M. Xavier Doyen, représentant du commissaire, et à deux invités, à savoir M. Marc Speeckaert en sa qualité de candidat proposé à la fonction de membre du conseil d'administration et Madame Nathalie Van Hoorebeek représentante de la société Ernst & Young en charge de la comptabilité de la société.

Des copies justificatives de ces envois et publications sont paraphées par les scrutateurs.

Documents mis à disposition des actionnaires

Les documents suivants ont en outre été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société en date du 21 mars 2018 et ce de manière ininterrompue jusqu'à ce jour, conformément aux dispositions de l'article 533bis, §2 du Code des sociétés:

- La convocation, comportant pour chaque point de l'ordre du jour soit une proposition de décision, soit un commentaire
- Le formulaire de procuration
- Le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation
- Les comptes annuels 2017
- Les états financiers EU-IFRS 2017
- Le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2017
- Le rapport de rémunération pour 2017
- Le rapport du commissaire sur les comptes annuels 2017
- Le rapport du commissaire sur les états financiers EU-IFRS 2017
- Le rapport financier annuel 2017
- Le profil des administrateurs dont le renouvellement du mandat est proposé.
- Le profil du nouvel administrateur proposé

Les titulaires d'actions nominatives ont reçu une copie de ces documents lors de l'envoi des convocations.

Composition de l'assemblée

La liste des présences, qui demeurera annexée au présent procès-verbal, comporte l'inscription de 39 actionnaires, présents ou représentés, propriétaires ou usufruitiers, ayant rempli les formalités d'admission à l'assemblée, et réunissant 30.378.459 actions donnant droit chacune à une voix, soit 68,19 % du total des actions émises.

La liste des présences mentionne en outre M. Xavier Doyen, le représentant du commissaire, les administrateurs présents et deux invités, à savoir M. Marc Speeckaert en sa qualité de candidat proposé à la fonction de membre du conseil d'administration et Madame Nathalie Van Hoorebeek représentante de la société Ernst & Young en charge de la comptabilité de la société.

La liste des présences a été signée avant la séance par chacun des actionnaires ou mandataires présents, par les administrateurs présents, par le représentant du commissaire et par les invités; elle est ensuite paraphée par les membres du bureau.

Admission à l'assemblée

Pour assister à l'assemblée générale de ce jour, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés à l'article 31 des statuts de la Société et aux dispositions du Code des sociétés.

Quorum - Droit de vote - Majorité

Compte tenu du fait qu'aucun quorum spécial n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sur les sujets portés à l'ordre du jour, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Aucun des points à l'ordre du jour ne nécessite une majorité qualifiée

Validité de la séance

Toutes les formalités requises en vue de la présente assemblée ayant été remplies, l'assemblée est régulièrement constituée.

Tenue de l'assemblée

Points à l'ordre du jour

L'assemblée dispense le président de la lecture des points à l'ordre du jour de l'assemblée, lesquels sont les suivants:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017
Commentaire: ce rapport comprend tous les éléments visés à l'article 96 du Code des sociétés.
2. Rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017
Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.
3. Rapport du commissaire sur les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017
Commentaire: ce rapport est établi en application des articles 143 et 144 du Code des sociétés.
4. Comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017 – Affectation du résultat
Proposition de décision: approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,54 par action.
5. Etats financiers EU-IFRS relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017
Commentaire: afin de fournir une information utile et complète au marché, la Société prépare, outre les comptes annuels établis conformément au Code des sociétés et au droit comptable belge (BE GAAP), les états financiers conformément aux normes comptables internationales adoptées par l'Union européenne (EU IFRS), avec une mise en équivalence d'UCB. Ces états financiers et le rapport du commissaire y relatif sont communiqués à l'assemblée générale et publiés sur le site internet de la société.
6. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017
Proposition de décision: donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.
7. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017
Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.
8. Renouvellement du mandat du commissaire
Proposition de décision: sur proposition du conseil d'administration, exerçant les pouvoirs d'un comité d'audit, renouveler le mandat de commissaire de Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL (N° d'entreprise 0428.837.899), dont le siège social est situé Avenue Marcel Thiry 77 boîte 4 à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, représentée par Monsieur Xavier Doyen, réviseur d'entreprises, pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2021, et fixer la rémunération annuelle pour l'exercice de ce mandat à un montant de € 10.000 (hors TVA), ce montant pouvant être revu annuellement, à partir de l'exercice social 2018, afin de tenir compte de l'évolution de l'index des prix à la consommation.
9. Conseil d'administration - Renouvellements de mandat d'administrateur - Nomination
Commentaire: Arnoud de Pret n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat d'administrateur à compter du 25 avril 2018, son mandat venant à échéance à cette date.
 - a) *Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de Nicolas Janssen pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en*

2022.

- b) Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de Fiona de Hemptinne pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2022.
- c) Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de Cynthia Favre d'Echallens pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2022.
- d) Proposition de décision: approuver la nomination à la fonction d'administrateur de Monsieur Marc Speeckaert, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2022.

Examen des documents

Le président passe ensuite à l'examen des différents documents qui ont été mis à disposition des actionnaires.

Il demande à l'assemblée, qui l'accepte, de dispenser le conseil d'administration et le commissaire de la lecture de leurs rapports et à être dispensé de la lecture des autres documents mis à disposition des actionnaires.

Il expose, à l'aide de diapositives, les événements importants de l'exercice 2017 ainsi que les points principaux contenus dans les différents documents.

Questions

Le président rappelle que les actionnaires ont eu la possibilité, conformément aux dispositions de l'article 540 du Code des sociétés, d'adresser leurs questions par écrit à la Société au plus tard le 19 avril 2018. Aucune question n'a été reçue. Le président invite les actionnaires qui le souhaitent à poser des questions au sujet des rapports du conseil d'administration ou du commissaire, ou des points portés à l'ordre du jour.

Délibérations - Votes

Personne ne demandant la parole, le président propose à l'assemblée générale de délibérer sur les points et propositions de résolutions qui figurent à l'ordre du jour et de voter sur chacun des points à l'ordre du jour pour lesquels l'assemblée doit prendre une décision.

Les résolutions et le résultat des votes sur chacune de ces résolutions sont repris dans un tableau en annexe du présent procès-verbal; ce tableau est paraphé par les scrutateurs.

Procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, le président demande au secrétaire de lire le procès-verbal de la présente réunion, qui est approuvé par l'assemblée et signé par les membres du bureau, ainsi que par les actionnaires ou mandataires qui le désirent.

Levée de la séance

Le président lève la séance à ... h.

Bruxelles, le 25 avril 2018

François Tesch
Président

Anne Sophie Pijcke
Secrétaire

Cyril Janssen
Scrutateur

Cédric van Rijckevorsel
Scrutateur

Les actionnaires et mandataires

Annexes

- Liste des présences
- Résultat des votes